

## Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Vendredi 29 août 2008 à 19 h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

### ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juillet 2008.
- **Suivi des travaux :**
  - ❖ Ecole. Tous les travaux sont terminés pour la rentrée scolaire ; peinture du couloir et du local destiné à la bibliothèque, mise en place de panneaux d'affichage, rénovation du toboggan, traçage du terrain de foot, nettoyage des abords, etc.
- **Points de l'ordre du jour, soumis à délibération du Conseil :**
  - ❖ Enquête publique portant sur le classement des chemins, rues et places dans la voirie communale. Le dernier classement datant de 1964, il était devenu nécessaire de revoir ce tableau afin de permettre une réactualisation du linéaire et l'élaboration d'un plan d'entretien des voiries. Seules quatre observations, dont une hors sujet, ont été portées sur le registre d'enquête. Globalement le tableau répond aux objectifs, en foi de quoi le commissaire enquêteur a émis un avis favorable en conclusion de son rapport. Le Conseil émet lui aussi un avis favorable et sur proposition du maire, alloue une indemnité de vacation de 100 Euros au profit du commissaire-enquêteur.
  - ❖ Chemin d'Argnat. Le très mauvais état du chemin et l'opportunité des travaux de la déviation sud ont conduit lors du budget primitif 2008 à prévoir sa remise en état. Pour la réfection, une aide du Conseil Général à hauteur de 30% dans le cadre de « la voirie communale » est envisageable. Trois entreprises ont été sollicitées : la SCREG a fait la meilleure offre pour un montant de 34 989 Euros TTC. En conséquence, le Conseil valide le choix de cette entreprise pour réaliser les travaux.
  - ❖ Tarifs publics fixés par le Conseil. Hormis le coût du mètre cube d'eau à Saint-Genès et le coût de location des salles polyvalentes, les augmentations des tarifs (concessions de cimetière, frais de cantine et de garderie, branchement assainissement, location compteur d'eau à St Genès) sont limitées à 1%. Compte-tenu de l'état dégradé des réseaux d'eau et d'assainissement principalement sur Saint-Genès, il est souhaitable de constituer une réserve financière afin d'envisager leur rénovation à moyen terme, d'autant plus que les subventions pour ce type de travaux sont limitées. En conséquence, le prix du mètre cube d'eau pour Saint-Genès est relevé de 10 centimes d'euros. En ce qui concerne la location des salles, la hausse significative du coût des énergies et la mise à disposition systématique des salles sur 2 jours depuis la dernière modification du règlement, entraînent la suppression du tarif « 2 jours » et la création d'un tarif unique de 155 Euros pour une location.
  - ❖ EPF/Smaf. Approbation de modifications statutaires donnant droit de préemption et de priorité au directeur de l'établissement.
  - ❖ Travaux de sécurité aux abords de l'école. Le Conseil valide la proposition de mettre en place des ralentisseurs du type « coussin berlinois » et la signalisation correspondante pour un coût de 3 174 Euros TTC.
  - ❖ Travaux de sécurité au droit des trois ralentisseurs délimitant la zone 30 km/h dans le bourg. Le Conseil valide le projet d'achat de jardinières en béton à disposer de part et d'autre des passages piétons afin que les véhicules ne puissent empiéter sur les trottoirs. Coût de l'opération de l'ordre de 1 435 Euros TTC.
  - ❖ Renouvellement matériel. Le poste informatique dédié à la compta municipale datant de 2002, le Conseil approuve son remplacement par du matériel performant afin d'utiliser les logiciels de compta et bureautique récents.
- **Questions ou remarques du public :**
  - ❖ AFU du Peyrat. Des vibrations générées par la circulation d'engins de la déviation sud, auraient engendré des dégradations chez certains riverains.
  - ❖ Vitesse excessive et stationnement abusif sur les voies de circulation dans le lotissement « Champ des Granges ».
  - ❖ Le revêtement des rues du lotissement « La Garenne » présenterait une usure prématurée.
  - ❖ Quand seront mis à disposition des propriétaires de l'AFU du Peyrat et du lotissement « L'Eau Vive » les numéros de domiciliation ?
  - ❖ Visibilité douteuse du panneau interdisant de tourner à gauche rue de la Mairie en venant de Volvic.
  - ❖ Position du passage piéton rue St Gal pas en phase avec le miroir de sécurité déjà en place.